

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) veille à l'application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*. Le Bureau est administré par le directeur général des élections qui rend compte de ses activités directement à l'Assemblée législative.

SOMMAIRE - PROGRAMME DU MINISTÈRE

(\$)

CRÉDIT PROGRAMME	Prévisions 2008-2009	Prévisions 2007-2008	Différence entre 2008-2009 et 2007-2008	Chiffres réels 2006-2007
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
501 Programme du Bureau du directeur général des élections	15 447 500	7 914 900	7 532 600	6 261 840
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	15 447 500	7 914 900	7 532 600	6 261 840
Crédits législatifs	-	-	-	16 113 030
Total du ministère - Charges de fonctionnement	15 447 500	7 914 900	7 532 600	22 374 870
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	15 447 500	7 914 900	7 532 600	22 374 870

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501

Le Bureau organise les élections générales et les élections partielles des membres de l'Assemblée législative, effectue des recherches et donne des renseignements généraux et des conseils sur les politiques en rapport avec le processus électoral. Le Bureau assure aussi la formation, la direction et la supervision des directeurs du scrutin des 107 circonscriptions électorales de l'Ontario.

Le directeur général des élections veille à l'application de la *Loi sur le financement des élections*. Plus de 500 associations de circonscription et 12 partis politiques inscrits doivent fournir une déclaration annuelle et informer Élections Ontario de tout changement à apporter aux renseignements concernant leur inscription. Élections Ontario vérifie tous les formulaires qui lui sont remis pour s'assurer de leur conformité à la *Loi sur le financement des élections*.

Le Bureau administre aussi les référendums en vertu de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables*.

En dehors des périodes électorales, le Bureau offre ses services aux ministères, aux organismes et au public sous forme de recherches historiques et comparatives, de conseils stratégiques et de renseignements généraux sur le processus électoral.

SOMMAIRE - CRÉDIT

(\$)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2008-2009	Prévisions 2007-2008	Différence entre 2008-2009 et 2007-2008	Chiffres réels 2006-2007
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Administration des élections	7 288 500	4 722 200	2 566 300	4 110 860
2	Administration du financement des élections	8 159 000	3 192 700	4 966 300	2 150 980
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		15 447 500	7 914 900	7 532 600	6 261 840
L	<i>Loi électorale</i>	-	-	-	16 113 030
Total - Crédits législatifs		-	-	-	16 113 030
Total - Charges de fonctionnement		15 447 500	7 914 900	7 532 600	22 374 870

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

(\$)

CRÉDIT -

POSTE CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES

N°

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

501-1	Administration des élections	
	Traitements et salaires	5 949 800
	Avantages sociaux	1 338 700
	Total à voter - Charges de fonctionnement	7 288 500
501-2	Administration du financement des élections	
	Traitements et salaires	848 900
	Avantages sociaux	191 000
	Transports et communications	45 800
	Services	1 220 700
	Fournitures et matériel	44 500
	Autres opérations	
	Subventionnement des dépenses électorales en vertu de la <i>Loi</i> <i>sur le financement des élections</i>	5 809 100
	Total partiel	8 160 000
	Moins : Recouvrements	1 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	8 159 000
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du directeur général des élections	15 447 500